CABINET

12 WRIL 1994

-)RRETE N° 680 PORTANT REVALORISATION DU PRIX DE VENTE DU METRE CUBE D'EAU TRAITE PAR LA SCCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION D'EAU (SNDE).

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

(/u la Constitution ; ... (/u la loi n° 6-67 du 15 Juin 196? portant création de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) ; (/u la loi nº 13-81 du 14 Mars 1981 instituant la charte

des Entreprises d'Etat ;

🗽 (/u la loi nº 54-83 du 6 Juillet 1983 instituant l'Entreprise Pilote d'Etat et complétant la loi n° 13-81 du 14 Mars 1981 sušvisée:

(/u l'ordennance n° 25-72 du 12 Juin 1972 portant régle-

mentation du régime des prix en République Populaire du Congo; (/u le décret n° 90-561 du 3 Octobre 1990 portant attributions et organisation du Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;

(/u le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination

du Premier Ministre, Chef du Gouvernement; (/u le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement

mores au Gouvernement ; (/u le décret nº 93-342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-

tion des intérims des Manistres, sur la la lanvier 1994 instituant des

mesures exceptionnelles de fixation des prix ; (/u l'arrêté n° 6316 du 4 Juillet 1986 portant révalorisation du prix mètre cube d'eau en République Populaire du Congo; Sur décisions du Conseil des Ministres du 5 Mars 1994,

 \mathcal{I}) RRETE

ARTICLE 1er. Les nouveaux prix hors taxes du mêtre cube d'eau vendu par la Société Nationale de Distribution d'Eau sont fixés comme suit :

!	Catégorie	! Volume facture !	Tarif
! ! ! !	1ère 2ème 3ème	!	99,04 F ! 130 F ! 151,8 F

ARTICLE 2. Le présent Arrêté qui prend effet pour compter du . Ier Mars 1994 sera enrégistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 79 Mono 1994

Le Ministre du Commerce, de la Consommátion et des Petites et Moyennes Entreprises.

Marius MOUAMBENGA.

AMPLIATIONS :

AM DIMITONS :	
-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	1
-CABINET DU PREMIER MINISTRE	1
-MINISTERE DU COMMERCE	1
-MINI.DEVELOP.INDUSTRIEL	1
-MINI. FLAN ET ECONCEIE	1
- i INI. FINANCES	1
-NINI INTERIEUR	1
-DGC.PME	1
-D.G. IEPOTS	1
-CHARCOM NAT.	1
-CHANCON REG.	4
_UNICONGO	_ 1
-S.N.D.E . 1/	/15